



---

**RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE**

**EXERCICE**

**2024**

---

Nom(s) du/des représentant(s) de collectivité ou du groupement (...)

Exercice 2024

Le (...)

**Contexte :**

Conformément à l'article L. 1524-51 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant (...) par les membres *du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de l'assemblée spéciale* de la société représentant la collectivité ou le groupement actionnaire au sein de la société (...).

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

---

<sup>1</sup> L'article L. 1524-5 alinéa 14 du CGCT rappelle : « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa ».

# SOMMAIRE

---

## TABLE DES MATIÈRES

I.	PRÉSENTATION DE LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION .....	4
1.	Informations générales .....	4
2.	Historique .....	4
3.	Objet social – domaines d'activité .....	4
4.	Répartition du capital social.....	5
5.	La gouvernance.....	5
II.	PRINCIPALES ACTIVITÉS, OPÉRATIONS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET SITUATION FINANCIÈRE DE LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION.....	7
1.	Principales activités et opérations de l'année.....	7
2.	Situation financière de la spl territoire d'innovation .....	9
3.	Présentation du chiffre d'affaires .....	10
4.	Perspectives de développement .....	11
III.	ETAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITÉ OU LE GROUPEMENT ACTIONNAIRE ET L'EPL	
	12	
1.	Contrats signés entre la collectivité ou le groupement actionnaire et l'epl .....	12
2.	Avances en compte courant consenties par la collectivité ou le groupe d'actionnaire à la spl territoire d'innovation .....	12
3.	Garanties d'emprunt consenties par la collectivité ou le groupe d'actionnaire à la spl territoire d'innovation .....	12
4.	Aides octroyées au titre du développement économique par la collectivité ou le groupe d'actionnaire à la spl territoire d'innovation .....	12
5.	Autres concours financier consentis par la collectivité ou le groupe d'actionnaire à la spl territoire d'innovation .....	13
IV.	ETAT DES PRISES DE PARTICIPATION - SITUATION DU GROUPE .....	14
V.	EVOLUTION STATUTAIRE ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 2022 .....	14
1.	Evolutions statutaires .....	14
2.	Evolutions de l'actionnariat.....	14
VI.	BILAN DE GOUVERNANCE .....	15
1.	Réunions du conseil d'administration.....	15
2.	Réunions de l'assemblée générale.....	15
3.	Informations sur les remunerations des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire, mandataire sociaux .....	15
4.	principaux risques et contrôles dont fait l'objet la spl territoire d'innovation .....	15
5.	Contrôle analogue .....	15

# Présentation de la SPL TERRITOIRE D'INNOVATION

## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

DENOMINATION	SPL Territoire d'Innovation
DATE DE CREATION	2014
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	13 C Chemin du Levant
ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE	Conseil d'administration
NOM DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL	Vincent Scattolin
NOMBRE DE SALARIES	9

## 2. HISTORIQUE

La Société Publique Locale TERRITOIRE D'INNOVATION a été créée le 26 Mars 2014 et est enregistrée sous le numéro 801 210 170 au RCS de Bourg en Bresse.

Par convention conclue le 27/03/2014 la Communauté de Communes du Pays de Gex a concédé à TERRITOIRE D'INNOVATION l'étude et la réalisation d'une opération dite « ZAC Ferney-Genève innovation ».

## 3. OBJET SOCIAL - DOMAINES D'ACTIVITÉ

### Objet social :

Conformément au troisième alinéa de l'article L 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Société a pour objet l'exercice, au profit et sur le territoire de ses actionnaires, des activités d'intérêt général suivantes, relevant de la compétence desdits actionnaires :

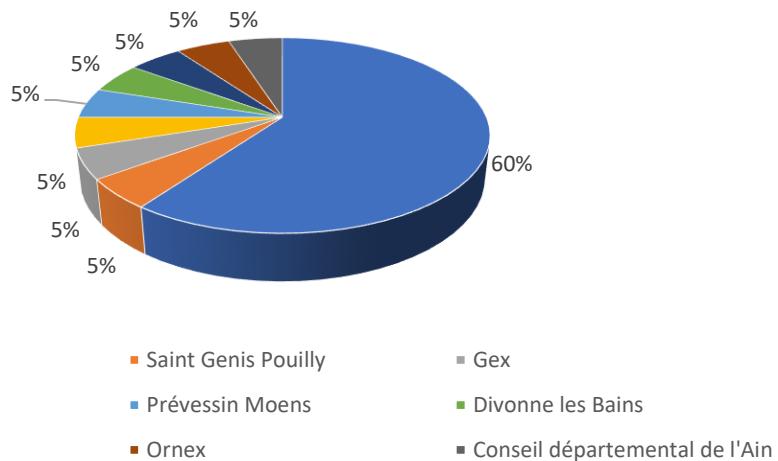
1. Toutes opérations d'aménagement au sens des dispositions de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme comprenant les études préalables nécessaires, la réalisation des travaux et équipements afférents, ainsi que toute mission s'y rapportant, y compris l'acquisition des biens nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont confiées, le cas échéant par voie d'expropriation ou de préemption, sur délégation.
2. Toute action ou opération relative à la promotion, la vente, la location ou la concession des biens immobiliers compris dans les périmètres des opérations d'aménagement confiées à la société.
3. La création et la gestion d'opérations immobilières en faveur des entreprises, et, de manière plus générale, le développement et la promotion économique et sociale des territoires de ses actionnaires.
4. La gestion de services publics à caractère industriel et commercial ou toute activité d'intérêt général dans les domaines de la mobilité urbaine (stationnement public ou privé, services de mobilité partagés, ...), de l'énergie ou du développement économique complémentaires aux opérations d'aménagement conduites par la société.
5. Plus généralement, la réalisation de toutes opérations qui sont compatibles avec ces activités, s'y rapportent directement ou indirectement, et/ou contribuent à leur réalisation.

### Domaine d'activités :

- Aménagement

- Développement économique
- Mobilité
- Énergie

## 4. RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL



## 5. LA GOUVERNANCE

Composition du conseil d'administration et représentants à l'assemblée générale des actionnaires

ADM	ACTIONNAIRES - ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
I	<u>COLLECTIVITES TERRITORIALES et GROUPEMENTS</u> <b>La communauté d'agglomération du Pays de Gex</b> , représentée Au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vincent Scattolin</li> <li>• Gaétan Come</li> <li>• Christine Duperloup</li> <li>• Kadja Unal</li> <li>• Monique Graziotti</li> <li>• Isabelle Passuello</li> <li>• Patrice Dunand</li> <li>• Jack-Frédéric Lavoué</li> <li>• M. Max Giriat</li> <li>• Séverine Rall</li> </ul> À l'Assemblée générale par Chantal Hars	60	1500
II	<b>La commune de Divonne-les-Bains</b> , représentée Au Conseil d'administration par Kevin Raufaste À l'Assemblée générale par Daniel Deren	5	125
III	<b>La commune de Ferney-Voltaire</b> , représentée Au Conseil d'administration par Daniel Raphoz À l'Assemblée générale par Pierre-Marie Philipps	5	125

IV	<b>La commune de Gex</b> , représentée Au Conseil d'administration par Loïc Van Vaelemburg À l'Assemblée générale par Christian Pellé	5	125
V	<b>La commune d'Ornex</b> , représentée Au Conseil d'administration par Olivier Guichard À l'Assemblée générale par Max Giriat	5	125
VI	<b>La commune de Prévessin-Moëns</b> , représentée Au Conseil d'administration par Aurélie Charillon À l'Assemblée générale par Jean-Claude Charlier	5	125
VII	<b>La commune de St-Genis-Pouilly</b> , représentée Au Conseil d'administration par Hubert Bertrand À l'Assemblée générale par Hubert Bertrand	5	125
VIII	<b>Le Conseil départemental de l'Ain</b> , représenté Au Conseil d'administration par Pierre Marie Philipps À l'Assemblée générale par Véronique Baude	5	125
IX	La commune de Chevry, représentée Au Conseil d'administration par Stéphane Mitzas À l'Assemblée générale par Stéphane Mitzas	5	125
		100 %	2500

# I. PRINCIPALES ACTIVITÉS, OPÉRATIONS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET SITUATION FINANCIÈRE DE LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION

## 1. PRINCIPALES ACTIVITÉS ET OPÉRATIONS DE L'ANNÉE

23 février : Visite de M. Kasbarian, ministre délégué au logement

A la demande de l'exécutif de Pays de Gex Agglo, la SPL Territoire d'Innovation a présenté en janvier dernier la candidature de la ZAC Ferney Genève Innovation à l'appel à projets Territoires engagés pour le logement.

Le Premier ministre, Gabriel Attal, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, et le ministre délégué au Logement, Guillaume Kasbarian, ont annoncé un programme exceptionnel d'accélération de 22 opérations d'aménagement parmi lesquelles figure la ZAC Ferney Genève Innovation, sur des Territoires engagés pour le logement. Chacune devrait produire de l'ordre de 1500 logements à horizon 2027 dont au moins 25% de logement social.



Ces opérations sont prioritairement localisées sur des secteurs présentant une forte tension immobilière. L'accompagnement de l'État se traduira par la signature d'un contrat avec la collectivité, l'établissement public ou l'opérateur assurant la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement, prioritairement dans le cadre d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) ou d'une opération d'intérêt national (OIN). Les OIN et les grandes opérations d'urbanisme, délimitées dans le cadre d'un PPA, offrent en effet des outils juridiques pour accélérer les procédures.

Vendredi 23 février soit moins de 10 jours après l'annonce de la sélection à l'appel à projet Territoires engagés pour le logement, la SPL Territoire d'Innovation a eu l'occasion de présenter le projet de quartier bas carbone ZAC Ferney Genève Innovation (réseau d'anergie, projet de tramway, construction bio-sourcé) à Guillaume Kasbarian, ministre délégué au logement, en présence de Mme Chantal Mauchet, Préfète de l'Ain, Mme Olga Givernet, députée de la 3ème circonscription de l'Ain, M. Joel Bourgeot sous préfet de Gex, M. Deguerry Président du conseil départemental de l'Ain, M. Patrice Dunand, Président de Pays de Gex Agglo et Daniel Raphoz, maire de Ferney Voltaire.



31 mai 2024 : Intervention à la fédération du BTP Ain

La SPL Territoire d'innovation est intervenue à l'assemblée générale de la Fédération départementale du BTP, qui représente 6.300 entreprises et 15.000 emplois, pour présenter les enjeux de la stratégie bas carbone du projet d'aménagement Ferney-Genève-Innovation



### **11 septembre 2024 : troisième atelier démonstrateurs de la ville durable**

Plus de 60 acteurs de la ZAC Ferney Genève innovation sont rassemblés à Pays de Gex Entreprise dans le but de présenter les enjeux et les avancées liées à l'aménagement du quartier, puis échanger au sein d'ateliers de travail pour imaginer et créer les projets de demain pour une ville décarbonnée.

Ville Durable, 3eme depuis 2023, est motivée par la distinction du territoire au niveau national : Ferney Genève Innovation a été retenu par l'Etat français, pour intégrer le réseau de 39 projets Démonstrateurs. C'est son niveau d'ambition en terme de décarbonation - 65% de diminution des gaz à effet de serre dans le cadre de la consommation énergétique, mais aussi de ses modes de transports - attelé à des projets concrets et innovants, qui fait de ce quartier un exemple de résilience environnementale.

### **31 octobre 2024 : signature de la promesse de vente des lots A05 A06 avec la groupe Linkcity**

La signature de la promesse de vente des lots A05 A06 a pour ambition d'accueillir un vaste pôle d'enseignement et de formations diplômantes, de logements pour étudiants, des espaces dédiés au sport et aux loisirs, ainsi qu'un ensemble de commerces et de services partagés (learning center, Fab Lab, centre de conférences) sur 27 000 m<sup>2</sup> SDP.



Linkcity a confié la maîtrise d'œuvre au groupement Grafton Architects, équipe Irlandaise lauréate du Pritzker Price 2020 et AER, agence régionale spécialisée dans la construction bois



### **17 décembre 2024 : Signature de la vente du lot B13 avec le groupe Pichet**

La signature de la vente du lot B13 avec le groupe Pichet (7 500 m<sup>2</sup> SDP, 97 logements dont 25 logements locatifs sociaux) incarne les ambitions environnementales et architecturales de la ZAC Ferney Genève Innovation : construction en pierre massive structurelle, architecte Atelier d'Architecture Perraudin, Grand Prix National de l'Architecture 2024.

## 2. SITUATION FINANCIÈRE DE LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION

### BILAN SYNTHETIQUE :

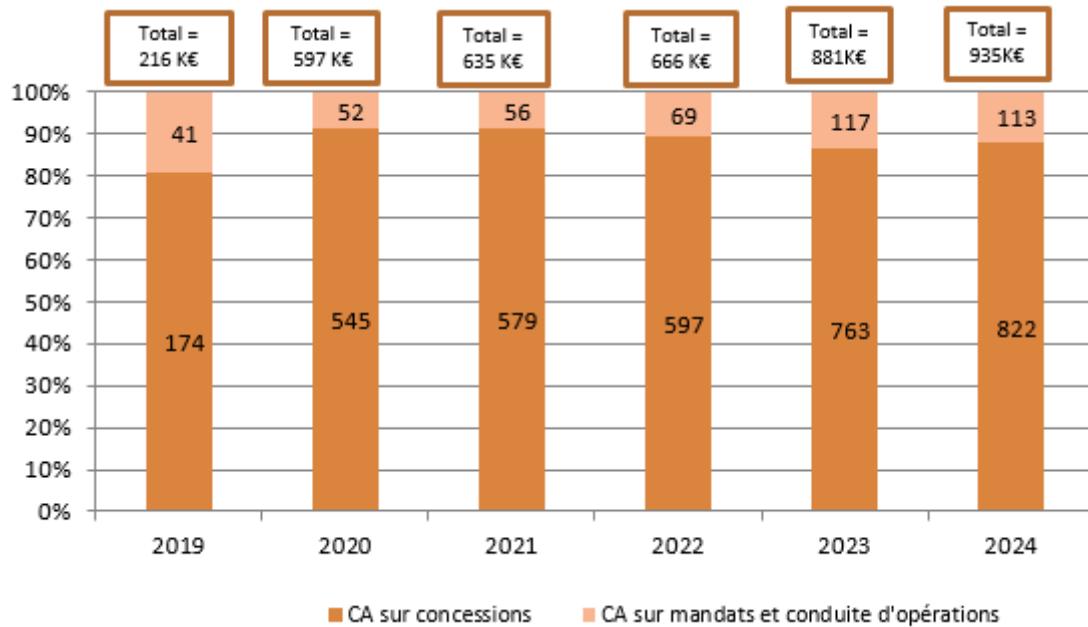
En K€	ACTIF	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
<b>Actif immobilisé</b>		<b>15</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
<b>Stocks</b>								
Dépenses des concessions (terrains et travaux non encore cédés)	21 791	41 962	54 382	73 796	82 266	81 078	90 872	
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>4 648</b>	<b>4 242</b>	<b>2 205</b>	<b>1 464</b>	<b>3 102</b>	<b>13 988</b>	<b>7 034</b>	
<b>Trésorerie</b>	<b>14 487</b>	<b>22 282</b>	<b>24 440</b>	<b>19 271</b>	<b>11 462</b>	<b>6 348</b>	<b>11 949</b>	
Charges constatées d'avance	12	14	15	15	0	538	805	
<b>TOTAL</b>	<b>40 952</b>	<b>68 517</b>	<b>81 057</b>	<b>94 558</b>	<b>96 842</b>	<b>101 965</b>	<b>110 671</b>	
En K€								
PASSIF		31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
<b>Capitaux propres</b>	<b>810</b>	<b>817</b>	<b>501</b>	<b>678</b>	<b>520</b>	<b>574</b>	<b>632</b>	
Dont capital	500	750	750	750	750	750	750	
Dont réserve légale	13	50	50	50	50	50	50	
Dont report à nouveau	2	10	17	-	299	-	122	-
Dont résultat de l'exercice	294	7	-	316	177	-	158	54
<b>Dettes financières</b>	<b>27 533</b>	<b>56 410</b>	<b>69 034</b>	<b>81 859</b>	<b>82 985</b>	<b>88 290</b>	<b>102 837</b>	
Emprunts et lignes de crédit sans garantie								
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>12 595</b>	<b>11 274</b>	<b>11 513</b>	<b>12 013</b>	<b>13 335</b>	<b>12 072</b>	<b>6 312</b>	
<b>Autres dettes</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>1 028</b>	<b>886</b>	
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>40 952</b>	<b>68 517</b>	<b>81 057</b>	<b>94 558</b>	<b>96 842</b>	<b>101 965</b>	<b>110 671</b>	

### COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE :

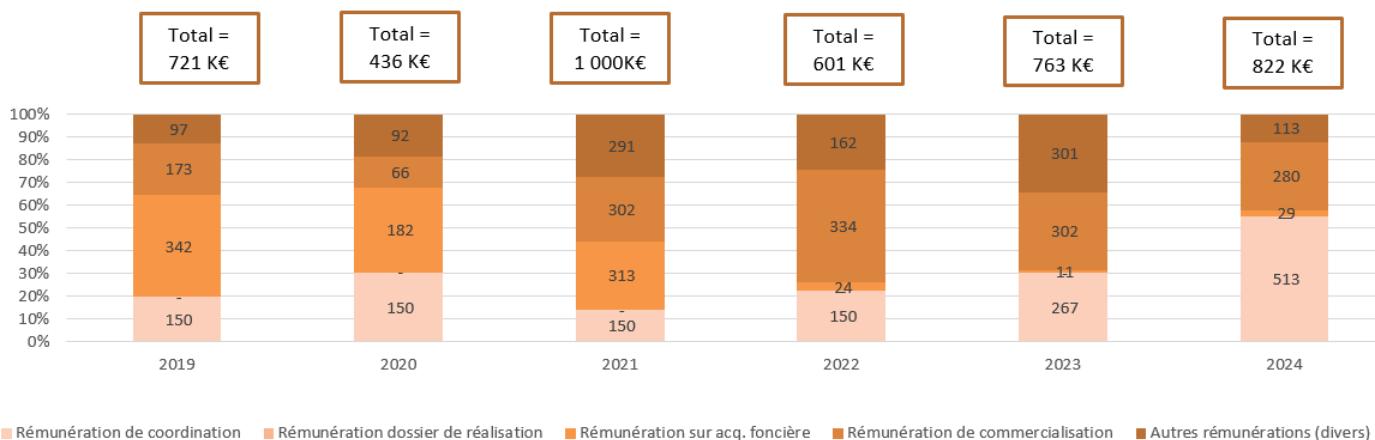
En K€	Exercice de 12 mois					
	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
Rémunération de coordination	150	150	339	236	440	497
Rémunération dossier de réalisation		20	32			
Rémunération su acquisition foncière	342	182	313	16	11	35
Rémunération de commercialisation	173	66	302	334	302	280
Autres rémunérations (mandats, locations, etc...)	97	72	71	84	127	123
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>762</b>	<b>490</b>	<b>1 056</b>	<b>670</b>	<b>881</b>	<b>935</b>
Frais généraux	274	254	246	188	207	202
Impôts et taxes	33	25	19	14	11	14
Frais de personnel	443	525	609	623	606	659
Dotations aux amortissements	3	3	3	3	2	3
Autres	0	1	5	0	0	0
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>752</b>	<b>807</b>	<b>882</b>	<b>828</b>	<b>827</b>	<b>878</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>10</b>	<b>-318</b>	<b>174</b>	<b>-158</b>	<b>54</b>	<b>58</b>
Charges financières						
Produits financiers	0	0	0	0		
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>			<b>1</b>
Impôt sur les bénéfices	3	0	0			
<b>Résultat net</b>	<b>7</b>	<b>-316</b>	<b>177</b>	<b>-158</b>	<b>54</b>	<b>58</b>

## Présentation du chiffre d'affaires

- Les produits d'exploitation du fonctionnement sont détaillés ci-après. Ils ont évolué sur les 6 derniers exercices de la manière suivante :



- Rémunérations sur mandats et autres opérations : 113 K€ en 2024 contre 117 K€ en 2023.
- Les autres rémunérations perçues par le « fonctionnement » sont enregistrées en transfert de charges, elles s'élèvent à 822 K€ en 2024, contre 763 K€ en 2023.



■ Rémunération de coordination ■ Rémunération dossier de réalisation ■ Rémunération sur acq. foncière ■ Rémunération de commercialisation ■ Autres rémunérations (divers)

- Les rémunérations de **coordination** représentent 55% des rémunérations totales, contre 35% sur l'exercice précédent.
- Les rémunérations de **commercialisation** représentent 30% contre 34% sur l'exercice précédent.
- Les rémunérations sur **acquisitions** foncières représentent 3% des rémunérations totales contre 1% sur l'exercice précédent.

## Analyse détaillée des charges

- Frais de personnel (salaires et charges)

Les frais de personnel s'élèvent pour cet exercice à 659 479€ contre 605 872 € sur l'exercice 2023 et 623 483€ sur l'exercice 2022. Le rééquilibrage de la masse salariale est de nouveau constant entre 2022 et 2024.

L'augmentation des frais de personnel est due principalement aux augmentations de salaire ainsi que la mise en place du forfait mobilité 2 195€ en 2024 contre 0€ en 2022 et la participation à l'intéressement 2023 versés en 2024 de 5 331€ et la provision de 2024 6 753€.

- **Autres charges externes**

Les autres charges externes s'élèvent pour cet exercice à **207 099 €** pour la structure.

Les principales charges externes du « fonctionnement » sont détaillées ci-après :

- Rémunération de prestataires affectés à la structure : 74 515 €
- Locations immobilières : 47 609 €
- Les frais postaux et téléphonies : 4 087 €

- **Impôts et taxes**

Le montant des impôts et taxes est de **13 999 €** et comprend la taxe apprentissage, cotisations de formation, la taxe foncière et la cotisation économique territoriale.

- **Dotations aux amortissements et aux provisions**

Les dotations aux amortissements sont de **2 591 €** sur le mobilier et le matériel informatique.

### **3. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT**

Un plan d'évolution stratégique a été engagé fin 2018. Toutefois comme le recommande la chambre régionale des comptes « au vu de l'importance des écarts entre les prévisions et les réalisations 2019 et 2020 », une réactivation / actualisation du plan d'évolution stratégique apparaît nécessaire.

## II. ETAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITÉ OU LE GROUPEMENT ACTIONNAIRE ET L'EPL

### 1. CONTRATS SIGNÉS ENTRE LA COLLECTIVITÉ OU LE GROUPEMENT ACTIONNAIRE ET L'EPL

OBJET	Montage immobilier douanes
MANDATAIRE	Pays de Gex Agglo
MONTANT	5 000 € HT
DATE	13 mai 2024
SECTEUR D'ACTIVITE	Construction -

OBJET	Avenant n°1 au mandat AMO études tramway phase PRO
MANDATAIRE	Pays de Gex Agglo
MONTANT	196 000 € HT
DATE	02 octobre 2024
SECTEUR D'ACTIVITE	Mobilités

### 2. AVANCES EN COMPTE COURANT CONSENTEES PAR LA COLLECTIVITÉ OU LE GROUPE D'ACTIONNAIRE À LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION

Une avance en compte courant d'associés de 1 000 000 € a été voté par délibération du conseil communautaire en date du 23 novembre 2023 sans toutefois être versée sur les comptes de la SPL.

### 3. GARANTIES D'EMPRUNT CONSENTEES PAR LA COLLECTIVITÉ OU LE GROUPE D'ACTIONNAIRE À LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION

Aucune garantie d'emprunt n'a été consentie à la SPL dans le courant de l'année 2024.

### 4. AIDES OCTROYÉES AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR LA COLLECTIVITÉ OU LE GROUPE D'ACTIONNAIRE À LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION

Aucune aide au titre du développement économique n'a été octroyée à la SPL dans le courant de l'année 2023.

## **5. AUTRES CONCOURS FINANCIERS CONSENTEIS PAR LA COLLECTIVITÉ OU LE GROUPE D'ACTIONNAIRE À LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION**

Par délibération en date du 28 février 2024, Pays de Gex Agglo a accordé une avance en trésorerie de 15 000 000 € à l'opération ZAC Ferney Genève Innovation.

Les versements respectivement de 9 000 000 € et 6 000 000 € ont eu lieu en février 2024 et juin 2024. Ces sommes ont bien été versées selon le calendrier prévu.

### **III. ETAT DES PRISES DE PARTICIPATION - SITUATION DU GROUPE**

---

Conformément à l'article D.1524-7 CGCT 5°, le présent rapport fait état de l'ensemble des participations de la société, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-4 du code de commerce, au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique, mentionnant le montant de la participation, la part de capital détenue, le domaine d'activité de la société faisant l'objet de la prise de participation, le motif de cette prise de participation et l'identification des représentants de la société d'économie mixte au conseil d'administration ou de surveillance de cette société.

Aux termes de l'article L.233-4 du code de commerce, toute participation au capital même inférieure à 10 % détenue par une société contrôlée est considérée comme détenue indirectement par la société qui contrôle cette société.

La SPL Territoire d'Innovation ne détient aucune participation dans une autre société et ne possède aucune filiale.

### **IV. EVOLUTION STATUTAIRE ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 2024**

---

#### **1. EVOLUTIONS STATUTAIRES**

Aucune évolution statutaire n'est intervenue dans le courant de l'année 2024

#### **2. EVOLUTIONS DE L'ACTIONNARIAT**

Aucune évolution de l'actionnariat n'est intervenue dans le courant de l'année 2024.

## V. BILAN DE GOUVERNANCE

### 1. RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX DE PRESENCE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE OU DU GROUPEMENT
13 Février 2024	13 /18
6 Mars 2024	09/18
05 juin 2024	14/18
04 Septembre 2024	12/18
04 Décembre 2024	10/18

### 2. RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	TAUX DE PRESENCE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE OU DU GROUPEMENT
16 octobre 2024	9/9 (2375 actions /2500)

### 3. INFORMATIONS SUR LES REMUNÉRATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ OU DU GROUPEMENT ACTIONNAIRE, MANDATAIRE SOCIAUX

Le président directeur général M. Vincent Scattolin n'exerce aucun mandat social dans des sociétés commerciales conformément à l'article L.225-102-1 du code de commerce.

### 4. PRINCIPAUX RISQUES ET CONTRÔLES DONT FAIT L'OBJET LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION

La SPL Territoire d'Innovation a fait l'objet d'un contrôle de la part de la Chambre Régionale des Comptes pour la période 2014-2020. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a été transmis aux administrateurs le 27 avril 2022. Un rapport sur les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes a été présenté au conseil d'administration en date du 28 juin 2023.

### 5. CONTRÔLE ANALOGUE

Le contrôle analogue est principalement assuré par les actionnaires dans le cadre de conseil d'administration.

Par ailleurs, le suivi de l'opération de la ZAC Ferney Genève Innovation se traduit également par des comités de pilotage mensuel organisé par Pays de Gex Agglo avec la SPL Territoire d'Innovation ainsi que des réunions techniques hebdomadaires.